

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 3 février 2015 fixant au titre de l'année 2015 le nombre de postes offerts au concours professionnel pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe

NOR : *INTA1503134A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 3 février 2015, le nombre de postes offerts au concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe au titre de l'année 2015, prévu par l'arrêté du 12 décembre 2014, est fixé à 56 (cinquante-six).